

Appel à contribution pour le numéro 55 des cahiers de Rhizome : La clinique à l'épreuve de l'interprétariat



Depuis la création du Réseau Samdarra au sein de l'hôpital Le Vinatier en 2007, l'interprétariat apparaît comme un problème central et récurrent : d'une part l'absence d'interprète entrave l'accès aux soins du public allophone, d'autre part on constate des difficultés pour les professionnels de santé mentale à recourir à des interprètes. Ainsi le recours à un interprète, qu'il soit professionnel ou non, n'est pas systématique.

Le numéro 55 de la revue Rhizome portera sur la thématique générale de l'interprétariat en santé mentale. Dans la tradition de la revue les contributions peuvent émaner de chercheurs (des sciences humaines et sociales, de médecine...), mais aussi de professionnels (cliniciens, interprètes...). Les contributions pourront porter sur l'un des deux axes (ou êtres transversales).

Le soignant et l'interprète : la clinique à l'épreuve de l'interprétariat

Qu'est-ce qui se joue entre un soignant et un interprète ? Les entretiens avec interprète sont souvent considérés comme complexes par les soignants. Le recours à des tiers interprètes/traducteurs lors de consultations auprès de personnes allophones modifie le rapport soignant/soigné en imposant d'un part un bouleversement de l'espace-temps de la prise en charge thérapeutique et d'autre part une renégociation du cadre de la relation entre le praticien et son patient. Pour certains, ce tiers fait obstacle au soin ou plus précisément au suivi thérapeutique.

Comment alors qualifier la relation entre les soignants et les interprètes ? Sont-ils partenaires ? Concurrents ? Alliés ? Il est intéressant de noter que la diffusion des cliniques transculturelles, communautaires (...) se fait justement en repensant la place du soigné dans le soin. Ce qui nous intéresse ici est d'interroger la spécificité de ce public, confronté à une exigence narrative très forte. Cela pose ainsi la question de la place de la langue dans le soin -les écarts entre la langue maternelle et celle qu'on s'approprie-, et sur les manières d'interpréter la souffrance ; la connaissance de l'autre, du patient, étant encore plus primordiale dans une « nouvelle » tradition clinique.

Dans un mouvement général où le patient devient acteur, a du pouvoir -dans le soin, dans l'institution-, ici l'étranger, qui ne parle pas la langue, est démuné, ce qui nécessite cette présence du tiers. Pour cet axe il importera alors de questionner ce que soigner des étrangers demande aux professionnels de la santé, notamment en termes de posture professionnelle. Comment la figure de l'interprète est une figure qui interroge l'acte de soin et le « déprivatise » par sa présence ?

Quel métier d'interprète ? Interpréter la place de l'interprète

La perspective proposée dans cet axe vise à comprendre ce que vient « brouiller » l'interprète de par sa présence. Qu'est-ce qu'il fait ? Et qu'est-ce qu'il est attendu qu'il fasse ? Quelle place a-t-il ? Et quelle place on lui fait ? Est-ce que c'est un métier ? Qu'est ce qui se joue dans cette définition ?

Aujourd'hui, une controverse existe, et pour le dire très rapidement et de manière caricaturale, entre d'une part la figure d'un traducteur, et d'autre part celle d'un interprète. Cette dimension nous amène à considérer les enjeux de définition qu'il y a aujourd'hui autour d'un cadrage de la profession. Certains acteurs (surtout des associations qui emploient des interprètes) sont actifs pour définir et promouvoir la spécificité du métier d'interprète. Certains acteurs définissent ainsi de manière extensive les prérogatives des interprètes, que l'on pourrait alors qualifier de passeur culturel, ceux qui apportent un « éclairage culturel », ce qui par ailleurs permet de qualifier des compétences d'être un *bon* sujet. Dans cette optique, qu'est-ce que traduire ? La traduction, l'interprétation, doit-elle être littérale ? Synthétique ? Comporter des éléments culturels ?

Pour répondre à cet appel à contribution :

→ Envoyez un résumé de l'article proposé avant le **6 juin 2014** par mail à :

frederique.jamrozik@ch-le-vinatier.fr

lavalchristian2@gmail.com

gwen.legoff@ch-le-vinatier.fr

nicolas.chambon@univ-lyon2.fr

- 2000 caractères maximum, un titre

- Préciser votre Prénom, Nom, statut

→ Réponse du comité de lecture avant le 27 juin 2014 puis date limite de proposition de l'article finalisé (25 000 signes): 21 octobre 2014



Avec le soutien de :